

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION À
MONSIEUR PHILIPPE VERGNAUD POUR LA
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL DU MARDI 26 AVRIL 2022**

DGS - Commerce/Agriculture/Haut
débit
Numéro : 2022-A-112

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, l'arrêté préfectoral du 7 avril 2022 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner le dossier de la société centrale des bois et des scieries de la Manche,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Philippe VERGNAUD pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 26 avril 2022,

A R R E T E

Article 1^{er} – Monsieur Philippe VERGNAUD, conseiller délégué membre du bureau de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 26 avril 2022.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Philippe VERGNAUD et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 19 AVR. 2022

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 20 AVR. 2022
Publié ou notifié,
Le 20 AVR. 2022